

## **20241203 Tribune de Lyon**

<https://tribunedelyon.fr/societe/une-maman-et-son-nourrisson-de-jeunes-eleves-par-centaines-les-oublies-de-lhebergement-durgence-a-lyon/>

# **Une maman et son nourrisson, de jeunes élèves par centaines : les oubliés de l'hébergement d'urgence à Lyon**

[La rédaction](#) - 3 décembre 2024

*Alors qu'à Lyon le mercure tend de plus en plus vers le zéro, de nombreuses familles avec enfants, victimes des restrictions budgétaires et du ping-pong entre l'Etat et la Métropole, se trouvent sans solution d'hébergement pour l'hiver.*



(Illustration) © Susie Waroude

Alpha, une semaine, dort dans son berceau lorsqu'Aïssatou nous ouvre la porte de sa chambre à la maternité de Saint Luc Saint Joseph. Actuellement en demande d'asile et vivant dans la rue, la jeune maman doit quitter l'établissement en fin d'après-midi avec son bébé, sans qu'aucune solution d'hébergement ne lui soit proposée. En effet, depuis [la restriction des critères](#) pour accéder aux aides d'hébergement d'urgence décidée par la Métropole sur fond de coupes budgétaires, ne peuvent bénéficier de ces aides que les mineurs isolés non accompagnés, les mères isolées avec enfants de moins de trois ans et les femmes enceintes.

Lire aussi sur Tribune de Lyon : [Hébergement d'urgence : la Métropole assume ses nouveaux critères plus contraignants](#)

« Comme le papa [ndlr : vivant lui aussi dans la rue] a reconnu l'enfant, elle ne rentre plus dans les critères de la métropole », nous explique Caroline\*, bénévole du collectif Jamais sans toit. Ne relevant donc plus de la compétence de la Métropole, la situation de cette jeune femme devrait être traitée par la Préfecture puisque la loi prévoit que « l'État a la compétence de principe pour héberger toute personne en situation de détresse, quelle que soit sa nationalité ou sa situation administrative ». Cependant, contactés par des associations et Aïssatou elle-même, le 115 et la Croix Rouge, débordés, n'ont pas pu apporter de réponses favorables à la demande de la jeune maman, dont le séjour à l'hôpital prend fin ce soir.

Selon les chiffres du collectif Jamais sans toit du 29 novembre 2024, 165 familles soit 361 enfants, se trouveraient actuellement sans solution d'hébergement dans la métropole lyonnaise et 20 établissements scolaires y seraient occupés pour servir d'abri. C'est le cas de l'école Mazenod (Lyon 3<sup>e</sup>), où, depuis 2 semaines, Sarah\* et ses deux enfants scolarisés en CE1 et CE2 sont provisoirement logés.

*Lire aussi sur Tribune de Lyon : Lyon : [Le nombre d'enfants à la rue multiplié par cinq en deux ans, d'après le collectif Jamais sans toit](#)*

En France depuis 3 mois après avoir étudié dix ans le droit international en Algérie, Sarah dépend elle aussi de l'Etat puisque, bien qu'elle soit femme isolée, ses enfants ont tous les deux plus de trois ans. Comme expliqué par la métropole dans un courriel suite à nos sollicitations, *« les situations mentionnées, ainsi que l'ensemble des problématiques rencontrées dans les écoles ne relèvent pas de [sa] compétence, mais de celle de l'Etat ».*

Si c'est bien le cas pour les deux situations exposées ci-dessus, cette dernière reste néanmoins responsable du relogement des mères isolées avec enfants de moins de trois ans, qu'elles aient trouvé refuge temporaire dans des lieux publics ou non. Au mois d'octobre, la Préfecture du Rhône rappelait avoir considérablement augmenté les moyens dédiés à l'hébergement d'urgence : *« en 2024, le budget consacré à l'hébergement s'élève à 105 M€ contre 67 en 2019, soit + 57 % en 5 ans. En 2019, le Rhône comptait 18 000 places d'hébergement et de logements adaptés financés chaque jour. En 2024, il s'établit à 24 000 ».*

**Mathilde Murcuillat**